

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/02/07
N° 06

DATE DE CONVOCATION :

3 FEVRIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

3 FEVRIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Julie HEUZARD, Martine MALASSIGNÉ, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Laëtitia ROSSI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Commune

M. Francis BELLUAU, Maire ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND connaissance des résultats de l’année 2022

- Section de fonctionnement (dépenses) :	2 564 722,62 €
- Section de fonctionnement (recettes) :	3 142 864,33 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 578 141,71 €

- Section d’investissement (dépenses) :	1 118 303,63 €
- Section d’investissement (recettes) :	1 884 936,81 €

Soit un excédent d’investissement de : 766 633,18 €

Le solde de l'exercice 2022 est donc de **1 344 774,89 €**.

Le résultat de clôture est, lui, de **3 226 232,17 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Commune.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le sept février deux mille vingt-trois

Francis BELLUAU,
Maire,